



BÉBÉS NAGEURS
CADURCIENS

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2024-25

Contact : 06 68 57 73 91 ou

bebenageur46@gmail.com (de préférence)

- Balnéothérapie (enfant né en 2023 et 2024, à partir de 4 mois)**
- Thermo-Ludique (enfant né de 2019 à 2022)**
- Découverte de la nage (enfant né en 2018/2019)** Test le samedi 7 septembre

- **CRÉNEAU ATTRIBUÉ :**
- **Première séance effectuée le**

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Âge : _____

PARENT RÉFÉRENT

Nom (s): _____ Prénom (s): _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Adresse mail : _____

Choisissez les moyens de communication pour les informations (événements de l'association, annulation de séances, ect) :

- Whatsapp (un groupe whatsapp est existant et regroupe tous les membres de vos créneaux et de l'association - à choisir de préférence pour une plus grande réactivité)
- Facebook
- Email
- SMS

- **MOYEN DE PAIEMENT MONTANT :**

o Espèces

o Chèque(s) numéro _____

Merci de noter le nom de votre enfant ainsi que le créneau au dos du chèque.

Pour les possibilités de paiement en plusieurs fois, se référer au règlement intérieur.

o Aide à la pratique sportive de _____

o J'ai besoin d'une facture au nom de _____

pour mon comité d'entreprise.

● **PARENT ANIMATEUR (10 SÉANCES DANS L'ANNÉE) : OUI NON**

Si oui, merci d'indiquer sur quelle plage horaire (elle peut être différente de celle où vous avez inscrit votre enfant mais si elle correspond au créneau de l'enfant, prévoir un autre accompagnateur pour l'enfant).

Le rôle de l'animateur est d'assurer la sécurité autour du bassin, d'installer le matériel nécessaire à l'activité (brassards, jouets, toboggan, tapis...), et d'aider le maître-nageur dans la mise en place des activités proposées et si possible d'être force de proposition dans la réalisation d'activités. C'est un relais entre les membres du bureau et les adhérents.

- o Mercredi de 8h30 à 10h45 (cotisation offerte pour 1 enfant)
- o Mercredi de 18h45 à 20h15 à la Balnéo (réduction 75% sur cotisation d'1 enfant)
- o Mercredi de 18h45 à 20h15 au Thermo-Ludique (réduction 75% sur cotisation d'1 enfant)
- o Samedi de 8h45 à 10h45 à la Balnéo (cotisation offerte pour 1 enfant)
- o Samedi de 8h45 à 10h45 au Thermo-Ludique (cotisation offerte pour 1 enfant)

● **DOCUMENTS À FOURNIR :**

- o Certificat médical de l'enfant (obligatoire dès la première séance ; si réinscription, remplir le questionnaire santé Faael - les documents sont joints)
- o Questionnaire santé pour l'adulte accompagnateur
- o Photocopie des vaccinations À JOUR de l'enfant avec son nom (sauf si réinscription et aucun vaccin de nouveau)
- o Photocopie de l'assurance responsabilité civile
- o Un ou plusieurs chèque(s) d'une valeur 175€ (ou 300€ pour deux enfants) à l'ordre de « Bébés Nageurs Cadurciens »
- o Un chèque de caution de 5€ pour la carte magnétique

● **RÈGLEMENT INTÉRIEUR (MERCİ DE PRENDRE LE TEMPS DE LIRE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CI JOINT)**

Je soussigné(e), responsable de l'enfant
..... certifie avoir lu et approuvé le
règlement intérieur 2024 / 2025.

Signature du ou des parents :

• **AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE**

L'association peut être amenée à faire des photos, réalisées dans le cadre de l'activité sur tous supports et en tous formats, pour publication dans un cadre strictement non commercial par voie de presse, de revues aquatiques, d'affiches de promotion de l'association ainsi que sur le site internet ou la page Facebook de l'association.

Je soussigné(e).....

demeurant.....

.....

- o Autorise les Bébés Nageurs Cadurciens
- o N'autorise pas les Bébés Nageurs Cadurciens (Rayer la mention inutile)

à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image et celle de mon enfant réalisées dans les conditions précitées.

Prénom :

Nom :

Date :

Lieu :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON
CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE
L'ACTIVITÉ “ BÉBÉS NAGEURS ”**

Je soussigné, Docteur

Certifie que l'enfant

né(e) le

À

- o Ne présente, à ce jour, aucune maladie ou affection chronique ou évolutive de nature à ne pas pouvoir pratiquer les bébés nageurs
- o A l'ensemble des vaccins à jour

Certificat établi ce jour à la demande de l'intéressée pour faire valoir ce que de droit.

Fait à

le

Signature et cachet du médecin :

QUESTIONNAIRE SANTÉ FAAEL
POUR UNE RÉINSCRIPTION

<u>QUESTIONNAIRE SANTÉ FAAEL</u>		
<i>Merci de répondre aux questions suivantes par OUI ou NON</i>		
Depuis sa précédente inscription à l'activité		
Votre enfant a-t-il rencontré un problème de santé ?	OUI	NON
A-t-il été dans l'obligation d'interrompre les séances en piscine ?	OUI	NON
À ce jour		
Ce problème est-il toujours présent ?	OUI	NON
Si vous avez répondu OUI à une de ces questions, la présentation d'un certificat est nécessaire		
Date : Signature :		

**QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT
POUR L'ADULTE ACCOMPAGNANT**



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



BÉBÉS NAGEURS
CADURCIENS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BÉBÉS NAGEURS CADURCIENS

Saison 2024 - 2025

L'association des Bébés Nageurs Cadurciens est une association à but non lucratif, soumise à la loi de 1901, elle est déclarée à la préfecture et à la DDCSPP.

Le règlement intérieur est approuvé par le conseil d'administration.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve chaque année le montant de la cotisation annuelle pour l'année suivante.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidatures au conseil d'administration sont adressées par courrier ou par mail, au siège de l'association.

Le conseil d'administration appelle à candidature pour son renouvellement dès la fin de la saison par le biais de l'un de ses moyens de communication (site internet, mail).

C'est l'assemblée générale qui vote ensuite la composition de son conseil d'administration.

Les mandats sont d'un an.

GENERALITES

L'association a pour but de familiariser l'enfant à l'eau, de favoriser son éveil, son épanouissement, et de manière générale, l'accompagner dans toutes les activités aquatiques. Les Bébés Nageurs Cadurciens accueillent les enfants âgés de 4 mois à 6 ans révolus. L'état d'esprit des Bébés Nageurs Cadurciens s'inscrit dans une dynamique d'entraide et de bienveillance entre adultes et enfants, des vestiaires jusqu'aux bassins. Cette approche, qui s'inscrit dans les valeurs fédérales de la FAAEL à laquelle l'association est adhérente, est décrite dans le projet éducatif.

Les séances ont lieu à Divonéo, dans l'espace balnéothérapie pour les enfants âgés de 4 mois à 2 ans, et dans l'espace thermo-ludique pour les enfants de plus de 2 ans, avec un accès privilégié au bassin d'apprentissage pour l'activité « Découverte de la nage ».

Les activités des plus jeunes (Balnéo et Aqualudique) se déroulent en présence d'un maître-nageur spécialisé (MNS) et d'un parent animateur bénévole.

Pour l'activité de Découverte de la nage, conduite par un maître-nageur, ce sont les parents des enfants participants qui se relaient en bord de bassin.

L'activité est interrompue durant les vacances scolaires, sauf pour l'organisation de rattrapage de séances.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à remettre en amont de la première séance ou lors de la première séance. Pour que votre inscription soit prise en compte, les pièces obligatoires sont :

- le dossier dûment rempli (avec photocopie des vaccins et assurance responsabilité civile) ;
- le certificat médical de non contre-indication OBLIGATOIRE pour l'enfant ou le questionnaire santé Faael (fournit) en cas de réinscription ainsi que le questionnaire santé pour l'accompagnateur ;
- le règlement intérieur daté et signé ;

- l'autorisation du droit à l'image datée et signée ;
- le paiement total de l'activité avec un ou plusieurs chèques et le chèque de caution de la carte
- l'attestation d'assurance au nom de l'enfant et du / des accompagnateurs (à renouveler en Janvier pour l'année 2025 si nécessaire).

L'assurance de l'association est obligatoire (comprise dans le tarif de l'association). Chaque adhérent doit avoir une responsabilité civile qui le couvre vis-à-vis des tiers.

Les parents déjà membres l'année précédente, et ayant rempli les conditions de pré-inscription, sont prioritaires. Dans le cas de places vacantes, une inscription en cours d'année pourra être acceptée, sous les mêmes conditions documentaires, et contre règlement d'un montant de cotisation au prorata des séances restantes.

L'intégration dans les groupes se fait par année de naissance :

- Balnéothérapie : les enfants nés en 2023 / 2024
- Aqualudique : les enfants nés en 2021 / 2022 pour le 1er groupe et nés en 2019 / 2020 pour le 2ème groupe
- Découverte de la nage : les enfants nés en 2018 / 2019

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMET PAS LA PRISE EN COMPTE DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT.

En cas d'annulation de séances en raison de fermetures techniques imprévues de la piscine, l'association ne peut en aucun cas être tenue responsable (nous essayons de rattraper le plus possible ces séances, en général pendant les vacances scolaires).

Si des séances n'ont pas de parent animateur, elles ne pourront pas être assurées et seront donc annulées et non remboursées. A noter que les séances pourront être rattrapées à la condition d'avoir un parent animateur pour le rattrapage.

EN CAS D'ARRÊT UNILATÉRAL DE L'ACTIVITÉ (quel que soit le moment), **AUCUN REMBOURSEMENT SERA ACCORDÉ** (sauf sous présentation d'un certificat médical contre-indiquant la pratique des bébés nageurs/piscine).

ACCÈS, HYGIÈNE ET TENUE VESTIMENTAIRE:

- Une carte d'accès magnétique sera remise aux parents, à rendre en fin de saison. Elle pourra faire l'objet du versement d'une caution rendue contre restitution.
- L'accès à la piscine se fait par les vestiaires collectifs, exclusivement pieds nus ou avec des chaussures spéciales. Merci de veiller à bien ranger les chaussures (dans le hall d'accueil à Divonéo).
- Maintenir la propreté des locaux (douches, toilettes, vestiaires...).
- Le passage sous la douche est obligatoire avant et après chaque séance pour les enfants et les adultes.
- Veuillez accompagner votre enfant aux toilettes.
- Maillot de bain en tissu obligatoire pour les enfants (pas de couche jetable). Pas de short de bain pour les adultes.
- Maillot ou short + tee-shirt pour le parent animateur ET pour les adultes contraints d'assister à la séance dans l'espace balnéothérapie (sur motif exceptionnel et impérieux préalablement validé par écrit (mail / sms) par un responsable de l'association).
- Ne pas manger dans les vestiaires.
- Les poussettes doivent être laissées dans le local consigne.
- La plus grande pudeur est demandée aux parents et accompagnateurs au moment où ils se changent en présence des enfants dans les vestiaires collectifs.
- Nous rappelons que l'utilisation des vestiaires est non mixte. Les accompagnatrices sont priées d'aller dans les vestiaires femmes et les accompagnateurs dans les vestiaires hommes. Un vestiaire individuel central est aussi disponible pour plus d'intimité.
- L'accès aux vestiaires doit se faire 10 à 15 minutes avant l'heure prévue de la séance et l'accès aux bassins ne doit pas se faire avant l'heure de la séance prévue.

POUR LES BÉBÉS NAGEURS À L'ESPACE BALNÉOTHÉRAPIE (enfants âgés de 4 mois à 2 ans)

- L'association met à disposition des matelas à langer.
- Les objets en verre sont formellement interdits (merci de prévoir des biberons ou des petits pots en plastique).
- Utiliser les poubelles de l'association et ne pas laisser traîner de couches ou autres déchets).
- Un lit est disponible pour poser les enfants le temps du change des parents.
- Un seul adulte est autorisé pour accompagner l'enfant.

POUR LE JARDIN D'ÉVEIL ET LA DÉCOUVERTE DE LA NAGE À L'ESPACE THERMO-LUDIQUÉ (enfants âgés de plus de 2 ans)

- Les bonnets sont obligatoires pour tous.
- Slips ou boxer de bains pour les hommes.
- L'accès au bord du bassin est limité au seul parent accompagnateur. L'accès à un balcon est prévu pour les autres parents venus assister à la séance.

L'ACTIVITÉ : rôle parental, horaires

- Les activités aquatiques des bébés nageurs et du jardin d'éveil aquatique se déroulent obligatoirement avec l'accompagnement d'un des parents de l'enfant ou une personne MAJEURE ayant au préalable donné le Questionnaire Santé Faael. Malgré la présence du maître-nageur et d'un parent animateur vous devez surveiller votre enfant : ne jamais laisser seul un enfant dans l'eau.

- L'organisation est différente pour l'activité de découverte de la nage : les parents qui le souhaitent pourront continuer à former un binôme dans l'eau avec leur enfant, en particulier en début d'année, mais progressivement les enfants seront accompagnés vers l'autonomie, les parents se relayant en bords de bassin ou auprès des vestiaires selon un planning équitable.

POUR BEBES NAGEURS ET JARDIN D'ÉVEIL : LA RÈGLE D'UN ADULTE ACCOMPAGNANT PAR ENFANT PEUT ÊTRE EN AUCUN CAS DÉROGÉE QUEL QUE SOIT L'ÂGE DE L'ENFANT ; LA MÊME RÈGLE EST ADOPTÉE POUR LES FRATRIES.

Seuls les enfants inscrits sont autorisés à participer à l'activité.

En cas d'absence ou de retard du maître-nageur, il est **FORMELLEMENT INTERDIT** d'accéder au bassin. Ne jamais laisser circuler l'enfant seul au bord du bassin.

Il est demandé aux parents d'arriver 10 / 15 minutes à l'avance pour être à l'heure prévue dans l'eau et d'accéder aux bassins à l'heure prévue de la séance. Nous demandons aux parents du mercredi soir de bien vouloir attendre que l'espace soit fermé au public avant de commencer à se préparer.

A la fin de chaque créneau (trente minutes ou quarante-cinq minutes) il est demandé aux parents de bien vouloir quitter le bassin afin d'accueillir le groupe suivant.

Les horaires des séances doivent être **STRICTEMENT** respectés pour le bien-être de tous.

Ne pas laisser d'objets de valeur, argent, clé de voiture, etc dans les vestiaires. En cas de vol, les Bébés Nageurs Cadurciens ainsi que Divonéo ne pourront être tenus responsables.

Nous vous remercions de signaler ou faire remonter tout dysfonctionnement ou problème rencontré.

CONTRE-INDICATIONS TEMPORAIRES

- Syndromes fébriles, épisodes infectieux (rhinite purulente, rhino-pharyngite, grippe, angine, otite, covid...).
- Toute dermatose infectée (eczéma infecté, impétigo, furoncle).
- Toute diarrhée infectieuse.

LES PARENTS ANIMATEURS (BÉBÉS NAGEURS ET JARDIN D'ÉVEIL)

Le rôle de l'animateur est d'assurer la sécurité autour du bassin, d'installer le matériel nécessaire à l'activité (brassards, jouets, toboggan, tapis...), et d'aider le maître-nageur dans la mise en place des activités proposées.

Il peut être amené à distribuer des papiers d'information provenant de l'association à destination des parents.

Il sera convié aux réunions de façon à pouvoir renseigner les parents si besoin.

Le parent animateur aura sa cotisation réduite / offerte pour son investissement dans l'association : sa réduction de cotisation se fera par trimestre au prorata des séances effectuées. Nous demandons aux parents animateurs de s'engager pour dix séances dans l'année.

POUR L'ANNÉE 2024 - 2025 CHAQUE PARENT ANIMATEUR ASSURERA ENVIRON 10 SÉANCES.

Le parent animateur s'engage à bien respecter les séances qu'il aura préalablement choisies avec le ou les autres animateurs. En cas d'empêchement de dernière minute, il devra vérifier auprès des autres animateurs son remplacement et devra la récupérer ultérieurement. Le bureau devra être tenu au courant de toute modification.

LE PARENT EN DÉCOUVERTE DE LA NAGE

Chaque parent assurera un présentiel tournant en bord de bassin. Son rôle est d'assurer la sécurité et le calme dans les vestiaires et autour du bassin, d'installer le matériel nécessaire à l'activité (brassards, jouets, toboggan, tapis...), et d'aider le maître-nageur dans la mise en place des activités proposées.

Il peut être amené à distribuer des papiers d'information provenant de l'association à destination des parents.

Le parent s'engage à bien respecter les séances qu'il aura préalablement choisies avec le ou les autres.

En cas d'empêchement de dernière minute, il devra vérifier auprès des autres parents son remplacement et devra la récupérer ultérieurement. Le bureau devra être tenu au courant de toute modification.

VIE ASSOCIATIVE

Aucun membre « actif » (membre bureau et parents animateurs) est rémunéré, cependant pour remercier de leur investissement dans la vie de l'association, ils pourront bénéficier d'une réduction de cotisation. Tous font don de leur temps pour permettre à l'association des Bébés Nageurs Cadurciens de continuer d'exister.

Tous les événements créés par l'association sont mis en place pour récolter des financements pour investir dans du matériel ainsi que des formations pour les maîtres-nageurs.

Sans vous, nous ne pourrions pas faire exister l'association dans le temps, c'est pour cela que nous espérons que notre vie associative vous intéressera au même titre que les séances de piscine.

En espérant vous voir nombreux lors de nos événements !

DOCUMENT À CONSERVER